



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 • BIC : GEBABEBB

Bollebergen 2a bus 12 • 9052 Gent • Belgique • tél.: +32 9 244 77 11 • gent@vincotte.be

· **Nos coordonnées**

Rapport n° : GEN/15/30732470/00/FR

Réf.contrat : /0

· **Vos coordonnées**

Réf.: /

Yoline Dapsens

Chaussée de La Hulpe 150
B-1170 Watermael-Boitsfort
Belgique

TABLE DES MATIERES

- Installation résidentielle.	CLT/30732470/000/00
-	WRK/30732470/000/00
-	WRK/30732470/001/00
-	WRK/30732470/002/00
-	WRK/30732470/003/00



Rapport

RAPPORT N°

AUD/15/30732470/00/FR/000



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

AVENUE DU POIS DE SENTEUR 39 - 1020 Bruxelles



Effectué le : 27/07/2021



Effectué par : CHRISTOFFEL JANSSENS (4421)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom	Yoline Dapsens
Adresse	Chaussée de La Hulpe 150 - 1170 Watermael-Boitsfort
N° de tél.	0497886440
E-mail	yoline@arianeproject.be

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom	Yoline Dapsens
Adresse	Chaussée de La Hulpe 150 - 1170 Watermael-Boitsfort
N° de tél.	0497886440
E-mail	yoline@arianeproject.be

Responsable des travaux

Pas d'application

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Ollieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 2 674 59 81 buildingcenter@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte	100 028 978
Adresse	AVENUE DU POIS DE SENTEUR 39 - 1020 Bruxelles
Code EAN	Code EAN non communiqué
Nom gestionnaire de réseau	Sibelga
N° Compteur	4215340
Compteur index jour	109180
Cabine HT privée	Non
Type d'installation	Unité d'habitation

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5)
Date de réalisation de l'installation	- Avant le 01/10/1981 - A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation. - Les appareils d'éclairage n'étaient pas installés lors de notre contrôle - Les photos illustrant les infractions et les observations sont données à titres d'exemple et ne sont pas limitatives ; Les infractions et les observations peuvent se répéter dans l'installation ailleurs qu'illustré sur la photo.
Dérogations	Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Driefasig
Type d'électrode de terre	Piquet(s) de terre
Nombre de prise de terre	1
Canalisation d'alimentation - Type	VFVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	13
Type de schéma de mise à la terre	TT
Nombre de tableaux	1
Valeur nominale de la protection de branchement (A)	25
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	1

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
	40	300	A

Description de l'installation électrique

Tableau électrique principal : Garage

Nombre de circuits 13



SCHÉMAS ET PLANS DE L'INSTALLATION

Schémas de position

Pas présent

Schémas unifilaires

Pas présent

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	P.A.
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Ok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok

Mesures et essais

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	55
Valeur du niveau d'isolement général ($M\Omega$)	0,002
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok

Infractions constatées

Contrôle dans l'installation

- Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (L1: 5.3.5.2.; 5.4.3.5.; L3:5.3.5.2.; 5.4.3.5.). Les parties qui ne sont pas en ordre sont: Living, chambre arrière gauche, couloir 1re étage,...
- Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et sécurité enfants (L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.).



Contrôle de la salle de bain / de douche

- les appareils et/ou le matériel électrique installé est inadéquat pour le volume de la salle d'eau (L1: 5.1.4.; 9.1.6.; 7.1.3.1.).

Contrôle du dispositif différentiel général à une installation

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc (L1: 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2. L3: 3.1.3.; 5.3.6.1.).



Documents

- Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).
- Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire de l'installation électrique domestique (L1: 3.1.2.; 9.1.2.).

Données du point d'alimentation de l'installation électrique

- Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (L1: 5.2.2.; L2: 5.2.2.; L3: 5.2.2.).



- Placer l'interrupteur différentiel général à l'origine de l'installation (sortie compteur kWh) afin d'assurer la protection contre les contacts indirects lors d'utilisation de canalisations de classe I (ex.: XFVB; VFVB; EXAVB; EVAVB) (L1: 4.2.3.1.; 4.2.4.3.).
- Placer sous conduits ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB (L1: 5.2.9.3.; 5.2.9.6.; L3: 5.2.10.4.)

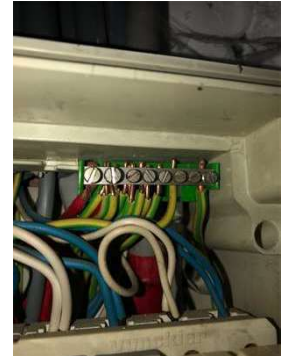


Garage

- Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc (L1: 3.1.3.; 5.3.6.1., 5.3.6.2. L3: 3.1.3.; 5.3.6.1.).
- Prévoir du matériel dont le degré de protection est au moins IPXX-B (L1: 4.2.2.3.; 4.2.2.4.; 5.1.4.; L2: 4.2.2.2.; 4.2.2.3. 5.1;4.; L3: 4.2.2.2.; 4.2.2.3.; 5.1.4.).
- Réaliser le(s) circuit(s) prise(s) en canalisation de section 2,5 mm² ; la section minimale de 1,5 mm² n'étant autorisée que pour les circuits ne comportant pas de prises de courant (par ex. circuit exclusif d'éclairage) (L1: 5.2.1.2.; L3: 5.2.1.1.).



- Lorsque le conducteur de protection (PE) est isolé, cette isolation doit être bicolore vert/jaune (L1: 5.1.6.2.; 5.4.3.3.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.3.3.).



- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de max. 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (L1: 4.2.4.3.).
- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.1.).
- Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage (L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.).

Liaisons équipotentielle principales

- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.).
Information: Op de hoofdleidingen van de centrale verwarming en/of de airconditioning.



- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.).
Information: Op de hoofdwaterleidingen van het gebouw.



- Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.).
Information: Op de hoofdgasleidingen van het gebouw.



Prise de terre

- Prévoir un (des) interrupteur(s) différentiel(s) de 30 mA supplémentaire(s) (la valeur de la résistance de terre $R_a > 30$ ohms), le différentiel existant alimentant deux ou plusieurs circuits comportant ensemble plus de 16 socles de prises (L1: 4.2.4.3.).
- La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (L1: 5.4.2.1.).

Remarques

Contrôle de la salle de bain / de douche

- Bijkomende equipotentiaal verbinding niet zichtbaar/niet bereikbaar

Finalisation du contrôle

- Beschrijving : Garage : 40A/300mA IV 5 x 2 x 10A I 2 x 2 x C20 I 2 x 15A I 3 X 20A I 3 X 2 X 16A I 2 x 20A I



Rapport

RAPPORT N°

AUD/15/30732470/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant : 27/7/2022

Ing. J. Windey
Directeur Général Vincotte

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après maximum 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Rapport

RAPPORT N°

AUD/15/30732470/00/FR/001

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Installation Résidentielle AVENUE DU POIS DE SENTEUR , 1020 Bruxelles



Effectué le : 27/07/2021



Effectué par : CHRISTOFFEL JANSSENS (4421)

Non contrôlé

Le contrôle de l'installation électrique ou de certaines installations électriques située(s) à l'adresse ci-dessus n'a (n'ont) pas pu faire l'objet d'un contrôle.

Les installations qui ont effectivement été contrôlées sont décrites dans le ou les rapports repris dans des documents distincts.

Le présent document est généré automatiquement et ne mentionne donc pas la partie non contrôlée.

Nous vous invitons à prendre contact avec nos services pour toute demande de contrôle complémentaire.

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 2 674 59 81 buildingcenter@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB